

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81450005.4

51 Int. Cl.³: B 65 D 85/18

22 Date de dépôt: 10.04.81

30 Priorité: 10.04.80 FR 8008346
14.10.80 FR 8022343

43 Date de publication de la demande:
28.10.81 Bulletin 81/43

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Courty, Claude
Moulin de Bégot Guizengeard
F-16480 Brossac(FR)

72 Inventeur: Courty, Claude
Moulin de Bégot Guizengeard
F-16480 Brossac(FR)

74 Mandataire: Thebault, Jean-Louis
3, rue du Professeur Demons
F-33000 Bordeaux(FR)

54 Nouveau type de conditionnement pour chaussures.

57 Le conditionnement selon l'invention est constitué de trois éléments : un fond plat (1,22,30,51) sur lequel est appliquée la semelle des articles chaussants, un ou deux compartiments de logement (2,25,33,34,54,56) des articles chaussants et un élément de recouvrement à paroi mince (7, 13, 14, 16, 17, 21, 32, 50) enveloppant l'ensemble de manière à constituer ainsi simultanément un emballage, une protection, un présentoir et un stockage notamment chez l'utilisateur, les logements et l'élément de recouvrement étant constitués suivant un mode de réalisation intéressant sous forme d'un blister (7,21,32,50) monté amovible sur le fond.

Application au conditionnement de chaussures.

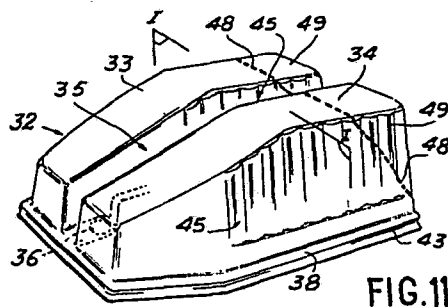


FIG.11

NOUVEAU TYPE DE CONDITIONNEMENT POUR
CHAUSSURES

-:-:-:-:-

La présente invention concerne un nouveau type de conditionnement, en particulier pour des chaussures, susceptible de jouer simultanément plusieurs rôles et notamment un rôle de protection et d'emballage, un rôle de présentation dans les points de vente et un rôle de
5 rangement chez l'utilisateur.

Actuellement, les chaussures sont généralement délivrées dans des boîtes en carton. Ces boîtes, parfois refusées par les acheteurs, sont souvent jetées parce que peu commodes et encombrantes. Dans d'autres cas, elles sont conservées pour servir au rangement des chaussures, par
10 empilement.

Ce procédé s'avère peu pratique, une recherche par désempilement et ouverture de chaque boîte s'avérant nécessaire pour trouver la paire de chaussures désirée. De plus, un volume de rangement, disproportionné par rapport à celui des seules chaussures en cause, est requis.

15 L'usage de sacs, parfois fournis avec les chaussures, ne remédie que partiellement à ces inconvénients, chaque sac devant être ouvert pour avoir connaissance de son contenu.

Divers autres systèmes de rangement existent. Les uns prévoient l'insertion des chaussures, la pointe en bas, dans une série de
20 poches disposées sur un support plan suspendu. D'autres présentent les chaussures, pointe en haut sur des supports s'introduisant à l'intérieur de la chaussure. Outre le fait que ce genre de systèmes de rangement est

toujours applicable à plusieurs paires de chaussures, aucun n'est à même de résoudre, à la fois, de manière satisfaisante, le problème de ce rangement, de la présentation des chaussures d'un point de vue commercial et de leur conditionnement au stade industriel.

5 La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients en proposant un nouveau mode de conditionnement d'articles chaussants directement utilisable en sortie de fabrication, permettant le stockage et la présentation aux points de vente et plus attrayante et pratique pour les acheteurs que la traditionnelle boîte en carton.

10 A cet effet, l'invention a pour objet un conditionnement pour des articles chaussants, caractérisé en ce qu'il comprend : un fond plat, d'épaisseur relativement mince sur lequel est appliquée la semelle du ou des articles chaussants et pourvu de moyens d'accrochage ou fixation :
15 un ou deux compartiments, logements ou analogue à paroi rigide ou souple comportant une ouverture permettant l'enfilage des articles chaussants et un élément à paroi mince de recouvrement total ou partiel de l'ensemble ainsi formé et délimitant le contour d'un volume sensiblement parallélépipédique enveloppant ledit ensemble de manière à constituer ainsi simultanément un emballage de protection, un présentoir et un stockage
20 notamment pour le rangement chez l'utilisateur.

 Dans un tel conditionnement, chacun des trois éléments essentiels : fond, logement, élément de recouvrement, joue un rôle particulier prépondérant concourant à conférer à l'ensemble du conditionnement sa polyfonction permettant de remplir tous les rôles d'emballage, de protection,
25 de stockage, de présentation et de rangement au cours de la vie d'une paire de chaussures depuis sa fabrication jusque chez l'utilisateur.

 Le fond est le support de maintien, de présentation et de rangement notamment par suspension ou fixation à une paroi verticale.

 Les logements servent de réceptacle aux chaussures et participent à la présentation et au rangement en facilitant la vue et la prise
30 en main.

 L'élément de recouvrement assure plus particulièrement la fonction d'emballage-protection assurant le stockage.

 Il est évident que de nombreuses variantes d'un tel conditionnement peuvent être imaginées sans sortir du cadre de l'invention, certains des trois éléments fondamentaux ci-dessus pouvant être combinés et constitués par un élément complexe unique jouant simultanément plusieurs fonctions. C'est le cas notamment, par exemple, des logements et de l'élément de recouvrement qui peuvent être constitués par une pièce unique
35

conformée de manière à jouer les rôles respectifs desdits logements et dudit élément de recouvrement.

Afin de décrire de manière plus complète l'objet de l'invention et d'illustrer toutes ses possibilités tant au niveau de la fabrication et de l'expédition des articles chaussants, que celui de la distribution et la vente et qu'enfin celui de l'utilisation pratique par l'acheteur, on va décrire maintenant plusieurs modes de réalisation du conditionnement selon l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard des dessins annexés sur lesquels :

- 10 - Fig. 1 représente une vue en perspective et de côté d'un mode de réalisation d'un conditionnement conforme à l'invention,
- Fig. 2 représente une variante de réalisation du conditionnement de la Fig. 1,
- Fig. 3 illustre une autre façon de réaliser les compartiments
- 15 de logement des articles chaussants,
- Fig. 4 illustre un autre mode de réalisation d'un conditionnement selon l'invention,
- Fig. 5 illustre encore un autre mode de réalisation,
- Fig. 6 représente une variante de conditionnement de la Fig. 5,
- 20 - Fig. 7 et 8 représentent deux autres modes de réalisation à partir d'une boîte en carton aménagée conformément à l'invention,
- Fig. 9 illustre un autre mode de réalisation constitué par une boîte compartimentée,
- Fig. 10 illustre un mode de réalisation comportant un blister
- 25 formé de manière à constituer à la fois les logements à chaussures et l'élément de recouvrement,
- Fig. 11 représente une vue en perspective d'une variante de réalisation du conditionnement de la Fig. 10,
- Fig. 12 représente une vue de la face arrière du conditionnement
- 30 de la Fig. 11,
- Fig. 13 représente une vue schématique en coupe suivant le plan I-I du conditionnement des Fig. 11 et 12,
- Fig. 14 représente une vue en élévation latérale du conditionnement de la Fig. 11,
- 35 - Fig. 15 représente une vue en perspective d'un autre mode de réalisation du conditionnement selon l'invention,
- Fig. 16 illustre schématiquement en coupe le mode d'emboîtement des bords en regard des deux parties du conditionnement de la Fig. 15,
- et,

- Fig. 17 illustre schématiquement le mode de liaison des deux parties articulées l'une sur l'autre du conditionnement de la Fig. 15.

Le conditionnement représenté sur la Fig. 1 comprend un fond 5 plat 1 d'épaisseur relativement mince, rigide, semi-rigide ou souple et en un matériau approprié quelconque (carton, cuir, matière plastique, avec revêtement ou non).

Sur l'une des faces sont constitués deux compartiments 2 destinés à servir de logement de réception d'une paire de chaussures par 10 exemple. Ces compartiments 2 sont réalisés par exemple à l'aide de tissus enduits ou non, matières plastiques, caoutchouc, peausserie avec doublure intérieure ou non, rapportés sur le fond 1 et fixés par tous moyens appropriés tels que collage, soudage, piqure, agrafage etc...

Les compartiments 2 forment des sortes de poches ouvertes à 15 la partie supérieure pour permettre l'engagement des chaussures et ouvertes ou échancrées ou non à la partie inférieure.

Le fond 1 de la Fig. 1 est muni à sa partie supérieure de deux oeilletons 3 d'accrochage par exemple au revers de portes d'armoires, de placards, de penderies ou le long de murs et de cloisons pour per- 20 mettre le rangement des chaussures chez l'utilisateur.

En outre, le fond 1 est prolongé à sa partie supérieure par un volet 4 rabattable autour d'une ligne de pliage 5.

La Fig. 2 illustre une variante de réalisation dans laquelle le fond est divisé en deux parties 1a et 1b munie chacune d'un logement 25 2 à chaussures, d'oeilletons d'accrochage 3 et d'un volet 4a, 4b rabattable.

La Fig. 3 illustre une variante de réalisation dans laquelle le fond 1 ne comporte pas de volet supérieur rabattable et les compartiments à chaussures sont constitués par des lanières ou sangles 6 disposées en parallèles et rapportées sur le fond de façon à épouser l'empeigne 30 des chaussures.

D'une manière générale, le conditionnement de l'invention comprend, d'une part, un fond plat pourvu d'un ou deux compartiments à chaussures et, d'autre part, un élément de recouvrement délimitant le 35 contour d'un volume sensiblement parallélépipédique enveloppant tout ou partie de l'ensemble de manière à constituer simultanément un emballage, une protection, un stockage voire un présentoir et un stockage en particulier pour le rangement chez l'utilisateur.

L'élément de recouvrement en question n'est pas représenté

sur les Fig. 1 à 3. Ce peut être une boîte de carton traditionnelle faisant office d'emballage pour l'expédition au niveau de la fabrication des articles chaussants et de stockage au niveau de la distribution, alors que le conditionnement représenté sur les Fig. 1 à 3 une fois extrait de sa boîte, peut servir de présentoir dans des points de vente et de rangement chez l'utilisateur.

Ce peut être également un blister 7 comme représenté sur la Fig. 4, c'est-à-dire un parallélépipède en matière transparente semi-rigide ouvert sur un côté et solidarisé du fond 1 par exemple par engagement, à la partie inférieure du fond 1, de pattes 8 dans des trous 9 ménagés dans le blister 7 et par fixation à la partie supérieure par tous moyens appropriés. A cet effet, le blister 7 peut comporter un rebord 10 venant s'appliquer contre le fond 1 et s'y fixer par l'intermédiaire de tétons 11 coopérant avec les trous 3.

En outre, cet ensemble est facilement portable puisqu'il est muni d'une poignée 12 conformée dans le fond 1. L'ensemble de conditionnement de la Fig. 4 peut ainsi remplir toutes les fonctions d'emballage, protection, stockage, présentation et rangement au cours de la vie d'une paire de chaussures depuis sa fabrication jusqu'à chez l'utilisateur.

Pour la présentation en vente, le blister 7 est soit laissé en place (l'accrochage de l'ensemble s'effectuant par la poignée 12) soit retiré, alors que la fonction de rangement est assurée par le seul fond 1 avec ses poches 2 à chaussures, le fond étant mis en place grâce aux trous 3 ou à la poignée 12.

La Fig. 5 illustre un autre mode de réalisation de l'élément de recouvrement qui est constitué ici par une boîte de carton 13 à ouverture par l'extrémité ou boîte cloche.

La Fig. 6 représente une autre boîte cloche 14 de section sensiblement carrée et recevant un fond 1, divisé en deux parties 1a, 1b rabattues l'une contre l'autre autour d'une ligne de pliage médiane 15 de façon que les deux chaussures soient insérées dans la boîte 14 semelle contre semelle.

Les deux parties 1a, 1b sont séparables ou non et suspendues pour assurer la fonction de rangement ensemble ou individuellement.

Dans le mode de réalisation de la Fig. 7, il s'agit d'une boîte de carton dite aménagée. Le fond 16 de cette boîte est l'équivalent du fond 1 des conditionnements des Fig. 1 à 6 et est pourvu des compartiments 2 à chaussures. Le côté latéral 17 (côté talon) de la boîte est abattant pour permettre la mise en place et l'extraction des chaussures

dans la boîte. La fonction rangement est constituée par le fond 16, après enlèvement des côtés et du couvercle, des trous ou organes d'accrochage, suspension ou fixation analogues étant prévus dans ledit fond 16.

La Fig. 8 représente une variante de réalisation du conditionnement de la Fig. 7 suivant laquelle le support sur lequel sont rapportés les compartiments à chaussures est constitué par les deux côtés longitudinaux 17 et 18 d'une boîte de carton traditionnelle aménagée. Chaque côté comporte un logement et peut être détaché du reste de la boîte pour être accroché, suspendu ou fixé d'une autre manière afin de servir au rangement des chaussures. Les deux côtés 17 et 18 sont rabattables pour permettre l'insertion ou l'extraction des chaussures. Le couvercle assure le maintien vertical des côtés de la boîte.

La Fig. 9 illustre un autre mode de réalisation suivant lequel les compartiments à chaussures 2' sont délimités à l'intérieur d'une boîte de carton à ouverture en bout cloisonnée intérieurement en deux parties par une séparation 19. Le couvercle 20 est soit indépendant du corps de la boîte, soit articulé sur celui-ci comme représenté en 20' en tiretés.

Dans ce mode de réalisation, la boîte avec son aménagement intérieur constitue à la fois le réceptacle à chaussures et l'élément de recouvrement faisant office d'emballage et de protection.

La Fig. 10 illustre une version plus élaborée dans laquelle les compartiments 2 à chaussures sont conformés dans une coque semi-rigide et transparente formant blister 21. Ce blister 21 est rapporté sur un fond plat 22 pourvu de trous 3 pour le rangement ultérieur chez l'utilisateur et d'un trou central 23 pour le passage d'une tringle de suspension par exemple pour la présentation ou l'exposition en vente.

La paroi de séparation des deux logements 2 est constituée par exemple par une amorce de repli intérieur symbolisé en 24. Au dessus des logements sont réalisées dans le blister 21 deux petites coques séparées 25 enveloppant les talons des chaussures. Les deux coques 25 sont rabattables autour d'une ligne de pliage 26 pour permettre l'insertion et l'extraction des chaussures.

La ligne de pliage 26 est constituée par exemple par une zone d'affaiblissement de la paroi du blister 21.

Pour le rangement chez l'utilisateur, les petites coques 25 peuvent être enlevées. Par ailleurs, ces coques 25 peuvent être remplacées par une coque unique.

Le conditionnement représenté sur les Fig. 11 à 14 comprend

un élément plan 30 sur lequel prennent appui les semelles d'une paire de chaussures par exemple, symbolisée en 31 sur la Fig. 13, et un élément 32 de recouvrement des chaussures constitué par un blister ou analogue.

5 Ce blister 32, réalisé en un matériau thermoplastique transparent semi-rigide, est conformé de manière à délimiter deux logements séparés 33 et 34 dont la forme générale épouse sensiblement le contour des chaussures.

10 Les deux logements 33 et 34 sont séparés par un intervalle 35 qui permet d'avoir un meilleur calage latéral des chaussures dans leur compartiment. Comme on peut le voir sur les Fig. 11 et 13 l'intervalle 35 ne s'étend pas jusqu'au fond 30 excepté à l'avant du conditionnement où est prévu dans le fond 30 un trou 36 pour le passage d'une barre de suspension à des fins de stockage-présentation des chaussures ainsi conditionnées.

15 Le fond 30 est constitué par exemple par une feuille ou plaque de carton fixée à une extrémité sur le blister 32, par exemple par des agrafes 37 engagées dans un rebord plat périphérique 38 du blister.

20 Le fond 30 est divisé en deux parties séparées par une ligne de rainage ou d'affaiblissement 39 parallèle à l'un des bords du fond et permettant le pliage. L'une des parties 40, fixe par rapport au fond 30, est maintenue par lesdites agrafes 37 et l'autre partie 41 est mobile et solidarisée du blister en position de fermeture par clipsage à l'aide de bossages intérieurs 42 réalisés dans le bord rabattu 43 du blister.

25 Le fond 30 comporte, en outre, des fenêtres 44 permettant l'étiquetage direct sur les semelles des chaussures et la lecture du prix, des références et de la pointure sans avoir à ouvrir le conditionnement.

30 Afin de rigidifier le blister 32 et de lui conférer un certain aspect esthétique, des cannelures 45 sont avantageusement réalisées sur une partie des parois latérales.

En outre, des protubérances intérieures telles que celles représentées schématiquement en tiretés en 46 (Fig. 13 et 14) sont prévues sur les flancs des logements 33 et 34 en vue de contribuer au calage élastique latéral et longitudinal des chaussures. Ces protubérances 46 peuvent former partie intégrante des cannelures internes 45.

De même, avantageusement, des bossages intérieurs tels que ceux représentés en tiretés en 47 sur la Fig. 13 sont prévus sur le fond 30. Ces bossages 47, de préférence élastiques et dont le contour a la forme par exemple d'une semelle, assurent un rattrapage de jeu permettant,

en coopération avec les protubérances latérales 46, un bon calage des chaussures, un même conditionnement pouvant ainsi accueillir différentes pointures (trois par exemple) ce qui évite de multiplier les tailles de conditionnements.

5 Enfin, une ligne de moindre résistance ou de repérage 48 est prévue sur les extrémités arrière des logements 33 et 34. Cette ligne 48, tracée en biais, est entaillée par l'utilisateur du conditionnement afin d'enlever les deux parties 49 du blister, au droit des extrémités arrière des chaussures en vue de retirer celles-ci du conditionnement et de les
10 remettre en place dans la fonction rangement à domicile du conditionnement, celui-ci étant placé verticalement, le fond 30 contre une paroi, un dos de porte etc... et fixé à demeure avec l'extrémité ouverte du blister en haut.

 L'intérêt du fond mobile 30 est de permettre l'extraction
15 des chaussures en vue de leur essayage sans avoir à détériorer le conditionnement. A cet effet, la partie 41 du fond (Fig. 14) est saisie par introduction d'un doigt dans le trou 36 et traction vers l'extérieur.

 La remise en place des chaussures est tout aussi rapide puisqu'il suffit de rabattre la partie 41 qui se clipse par simple pression
20 sur le pourtour intérieur du blister 32.

 Le trou 36 pratiqué dans le fond 30 se trouve bien entendu en regard d'un trou pratiqué dans la paroi du blister, laquelle est placée à cet endroit sur la face interne du fond.

 De cette manière, la suspension d'un tel conditionnement à
25 une tringle de présentation en vente et sa manipulation in situ ne risquent pas d'endommager le fond 30, particulièrement lorsqu'il est en carton. Toutefois, afin de faciliter la préhension du fond 30 par engagement du doigt dans le trou 36 en vue d'ouvrir le conditionnement, le trou ménagé dans le blister 32 en regard du trou 36 est ovalisé en direction du centre du conditionnement. Ainsi, le doigt peut accrocher la
30 face interne du rebord 30 et éloigner ce dernier du blister.

 Le fond 30 ne peut être désolidarisé du blister ce qui évite de rapporter sur un blister un fond d'une autre origine. On a ainsi une parfaite unité, notamment au point de vue publicitaire entre les chaussures, le blister et le fond, ces deux derniers constituant avantageusement des supports publicitaires particulièrement attractifs et efficients, et dont les effets se prolongent chez l'utilisateur même au delà
35 de la durée d'utilisation des chaussures.

 L'ensemble du blister 32 avec ses protubérances, bossages et

cannelures, est réalisé avantageusement par thermo-formage ce qui permet les hautes cadences et de diminuer les coûts de revient du fait des fortes séries envisageables.

5 D'une manière générale, le conditionnement de la Fig. 11 peut comporter un fond réalisé de plusieurs façons. Il peut s'agir d'un fond en carton, matière plastique ou analogue, rapporté sur le blister par agrafage, collage, soudure ou autrement. Il peut s'agir également d'un fond en matière plastique solidaire du blister, les deux parties du conditionnement étant réalisées simultanément par une seule opération de
10 thermo-formage et articulées entre elles. Une telle opération présente l'avantage de ne pas nécessiter chez l'utilisateur des opérations de reprise pour monter et fixer les fonds sur les blisters.

Le fond 30 peut être également réalisé avec ses bossages 47 par thermo-formage d'une feuille de matière plastique.

15 L'élasticité des protubérances et bossages est ainsi obtenue par l'élasticité même de la paroi souple plastique.

On a vu que les parties 49 de la coque du blister 32 sont enlevées et jetées par l'utilisateur, mais il est possible lorsqu'un tel conditionnement est en exposition talons en haut, d'enlever seulement l'une des parties 49. Ceci permet le libre essayage par l'acheteur
20 éventuel tout en évitant le vol des chaussures puisque l'une des chaussures de la paire demeure emprisonnée dans l'autre alvéole du blister.

Par ailleurs, le fond 30 et/ou le pourtour du blister 32 présentent des organes d'accrochages (trous, avant-trous) non représentés,
25 permettant l'accrochage du conditionnement pour lui faire jouer sa fonction de rangement chez l'utilisateur.

Le conditionnement est à cet effet placé verticalement contre une paroi, un dos de porte, de placard etc... la pointe de chaussure étant évidemment dirigée vers le bas.

30 Enfin, le conditionnement de la Fig. 11 peut être muni d'une ou deux poignées soit rapportées sur le conditionnement, des organes de réception tels que des trous, ou de fixation étant prévus à cet effet, soit conformées directement dans le blister et/ou le fond à l'une des extrémités du conditionnement.

35 La ligne de pliage 39 du conditionnement de la Fig. 12 pourrait être décalée de 90° et disposée au voisinage de l'axe médian du fond 30 ce qui permettrait l'accès pour essayage à une seule des chaussures, l'autre demeurant prisonnière du fait de la solidarisation du blister et de la partie fixe 40 du fond.

La Fig. 15 illustre une variante de réalisation du conditionnement de la Fig. 11 par thermo-formage en une seule opération de l'ensemble blister-fond.

Le conditionnement de la Fig. 15 présente la forme générale d'une mallette comprenant deux parties solidaires articulées l'une sur l'autre, à savoir une partie 50 formant blister et une partie 51 formant fond, les deux parties 50,51 étant munies de poignées de transport 52, 53 s'imbriquant l'une dans l'autre à la fermeture du conditionnement.

Par ailleurs, ces poignées 52, 53 comportent sur leur pourtour intérieur, dans la zone centrale, une encoche destinée à assurer le centrage correct de l'ensemble en suspension sur une tringle de présentation enfilée dans lesdites poignées.

La partie 50 a la forme générale du blister 32 de la Fig. 11 et comporte deux alvéoles 54 de réception et de calage d'une paire d'articles chaussants, séparés par un cloisonnage partiel 55.

La largeur (épaisseur) du cloisonnage 55 et celle des deux alvéoles 54 sont avantageusement calculées de façon qu'au cours de l'empilage les conditionnements s'imbriquent, blister contre blister, l'une des coques d'un blister pénétrant dans l'intervalle entre deux coques du blister en regard. On obtient ainsi un excellent calage latéral et un empilage ou palettisage d'encombrement réduit.

Le fond 51 est conformé de manière à constituer deux logements 56 coopérant en position de fermeture de l'ensemble avec les logements 54 de la partie 50, et séparés par un cloisonnage partiel 57 en regard du cloisonnage 55.

La Fig. 16 illustre la manière dont peuvent s'emboîter les parties 50,51 en position de fermeture. La partie 51 est munie sur son pourtour d'un décrochement 58 susceptible de s'engager dans un ressaut 59 ménagé à la périphérie de la partie 50, l'ensemble étant coincé par l'élasticité du matériau thermo-plastique.

La Fig. 17 illustre la jonction entre les parties 50,51 réalisées dans une seule et même feuille de matière constituant le pontage souple 60 le long d'un des côtés du conditionnement. Ce pontage souple 60 forme un repli élastique assurant l'ouverture automatique du conditionnement dès que les pourtours des parties 50 et 51 sont désolidarisés.

L'ensemble 50-51 forme ainsi une mallette de transport et de présentation et peut également avantageusement constituer une unité de rangement des articles chaussants à domicile. Il suffit de prévoir sur

la mallette des organes d'accrochage vertical avec les poignées 52, 53 en bas et la partie 51 contre la paroi d'accrochage et de munir les alvéoles 54 d'une ligne de découpe analogue à la ligne 48 de la Fig. 11 pour permettre le libre accès à l'intérieur après enlèvement d'une partie
5 de la coque desdits alvéoles.

Ce mode de réalisation peut aussi comporter des protubérances ou bossages intérieurs, comme dans le conditionnement de la Fig. 11, pour assurer un meilleur calage et permettre le logement dans un conditionnement de dimensions données d'une gamme de pointures.

10 Enfin, l'invention n'est évidemment pas limitée aux modes de réalisation représentés et décrits ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes, notamment celles concernant la forme du fond-supp
port du ou des compartiments à chaussures et celle de l'élément de recouvrement associé ainsi que celles concernant la combinaison de certains ou
15 de la totalité de ces trois éléments fondamentaux en une pièce unique remplissant plusieurs fonctions.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Conditionnement pour articles chaussants, caractérisé en ce qu'il comprend : un fond plat (1) d'épaisseur relativement mince sur lequel est appliquée la semelle du ou des articles chaussants et pourvu de moyens (3,12) d'accrochage ou fixation, un ou deux compartiments, logements ou analogues (2) à paroi rigide ou souple comportant une ouverture permettant l'enfilage des articles chaussants et un élément à paroi mince (7) de recouvrement total ou partiel de l'ensemble ainsi formé et délimitant le contour d'un volume sensiblement parallélépipédique enveloppant ledit ensemble de manière à constituer ainsi simultanément un emballage, une protection, un présentoir et un stockage notamment pour le rangement chez l'utilisateur.

2. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le ou les compartiments (2) sont ménagés sur le fond plat (1), lequel comporte des oeilletons de suspension ou organes d'accrochage, de suspension ou de fixation analogue (3) et est éventuellement prolongé par un volet supérieur rabattable (4).

3. Conditionnement suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit fond (1) est divisé en deux parties séparées (1a, 1b), une pour chaque article, et chaque partie de fond comporte des oeilletons (3) ou organes analogues de suspension, accrochage, fixation, etc...

4. Conditionnement suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit fond (1) comporte deux parties (1a, 1b), une pour chaque article, solidaires mais repliables, de façon que les deux articles soient disposés dans leur réceptacle, semelle contre semelle, en tête-bêche ou non.

5. Conditionnement suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux compartiments de logement des articles chaussants sont constitués par une ou plusieurs lanières (6) ou sangles parallèles.

6. Conditionnement suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit fond (1) comporte à sa partie supérieure une poignée de suspension (12) conformée dans le fond.

7. Conditionnement suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit élément de recouvrement du fond (1) avec ses compartiments (2) et sa paire d'articles chaussants est constitué par un blister (7) de forme générale parallélépipédique rapporté sur le fond et

fixé à ce dernier par tous moyens appropriés.

8. Conditionnement suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit élément de recouvrement du fond avec ses compartiments et sa paire d'articles chaussants est constitué par une boîte
5 ou étui du type cloche (13,14).

9. Conditionnement suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit fond est constitué par le fond (16) d'une boîte de carton dont l'un des côtés est abattable pour faciliter la mise en place ou l'extraction des articles chaussants, ledit élément de recouvrement étant cons-
10 titué par ladite boîte avec son couvercle.

10. Conditionnement suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit fond est constitué de deux parties, une pour chaque article, formées par deux côtés opposés (17,18) d'une boîte de carton constituant avec son couvercle l'élément de recouvrement.

11. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit fond est constitué par le fond d'une boîte de carton dont le couvercle (20) s'emboîte ou est articulé sur l'une des extrémités, lesdits compartiments (2') de réception des articles chaussants étant délimités par une cloison (19), la boîte et son couvercle constituant ledit
20 élément de recouvrement.

12. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les compartiments et l'élément de recouvrement sont constitués par un blister (21) conformé à cet effet, une partie dudit blister constituant une ou deux coques (25) de recouvrement des talons des articles
25 chaussants, rabattables et séparables desdits compartiments.

13. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les compartiments (33,34,54) et l'élément de recouvrement sont constitués par un blister (32,50) l'élément de fond (30,51) étant articulé le long d'une ligne parallèle à l'un des bords dudit élément de recou-
30 vrement (32,50) et pouvant s'ouvrir vers l'extérieur tout en demeurant solidaire de l'élément de recouvrement en permettant l'accès aux articles chaussants (31).

14. Conditionnement suivant la revendication 13, caractérisé en ce que le fond (30,51) est maintenu en position de fermeture par clip-
35 sage, emboîtement à friction, ou analogue (42,58,59) sur tout ou partie du pourtour de l'élément de recouvrement (32,50).

15. Conditionnement suivant la revendication 13, caractérisé en ce que le fond (30,51) est maintenu rabattu en position de fermeture par l'élasticité du matériau du fond et/ou le mode de liaison (60) de ce

dernier (51) avec l'élément de recouvrement (50).

16. Conditionnement suivant l'une des revendications 13 à 15, caractérisé en ce que le fond (30) est rapporté sur le blister (32) et comprend une partie (40) fixée à demeure sur le blister et une partie (41) 5 basculante autour d'une ligne (39) parallèle à l'un des bords du blister et solidarisée de ce dernier par clipsage ou analogue.

17. Conditionnement suivant la revendication 16, caractérisé en ce que ladite ligne de pliage (39) se trouve au voisinage de l'axe médian du fond (30) parallèlement à l'axe longitudinal des articles chaus- 10 sants afin de permettre l'extraction par le fond d'un seul des articles de la paire.

18. Conditionnement suivant la revendication 16 ou 17, caractérisé en ce que le clipsage est assuré par un ou plusieurs bossages (42) réalisés sur un rebord rabattu (43) ménagé à la périphérie du blister 15 (32) et coopérant avec le bord de la partie mobile (41) dudit fond (30).

19. Conditionnement suivant la revendication 13, caractérisé en ce que l'élément de recouvrement et le fond sont réalisés par thermo-formage à partir d'une seule et même feuille de matière, l'élément de recouvrement formant blister (50) et le fond (51) étant solidaire 20 le long d'un de leurs bords par l'intermédiaire d'un repli (60) formant pontage élastique.

20. Conditionnement suivant les revendications 13 à 19, caractérisé en ce qu'il comporte à l'une de ses extrémités une ou deux poignées (52,53) de portage et de présentation conformées dans le blis- 25 ter (50) et/ou le fond (51).

21. Conditionnement suivant la revendication 19 ou 20, caractérisé en ce que l'élément de fond (51) est conformé de manière à délimiter deux logements séparés (56) coopérant avec les logements (54) constitués dans ledit blister (50).

22. Conditionnement suivant l'une des revendications 12 à 21, caractérisé en ce que les deux logements (25, 33, 34 et 54) conformés dans le blister (21,32,50) sont séparés au moins partiellement par un repli intérieur de la coque du blister de façon à constituer des parois de calage des faces intérieures des articles chaussants.

23. Conditionnement suivant l'une des revendications 12 à 22, caractérisé en ce que des bossages ou protubérances de calage élastique (46) sont conformés sur la face interne des parois latérales du blis- 35 ter (21,32,50).

24. Conditionnement suivant l'une des revendications 12 à 23,

caractérisé en ce que le fond(22,30,51) est pourvu de bossages élastiques (47) de rattrapage de jeu, disposés en regard des logements (25, 33,34 et 54) du blister.

25. Conditionnement suivant l'une des revendications 12 à 24,
5 caractérisé en ce que des lignes de prédécoupe ou de repérage (26,48) sont prévues au niveau des logements (25,33,34 et 54) du blister afin de réaliser à domicile deux ouvertures d'accès à l'intérieur du blister, en vue d'utiliser le conditionnement pour le rangement des articles chaus-
sants.

10 26. Conditionnement suivant l'une des revendications 7, ou 12 à 25, caractérisé en ce que des fenêtres sont ménagées dans le fond au droit des semelles afin de permettre l'étiquetage des articles chaus-
sants sans avoir à les extraire de leur conditionnement.

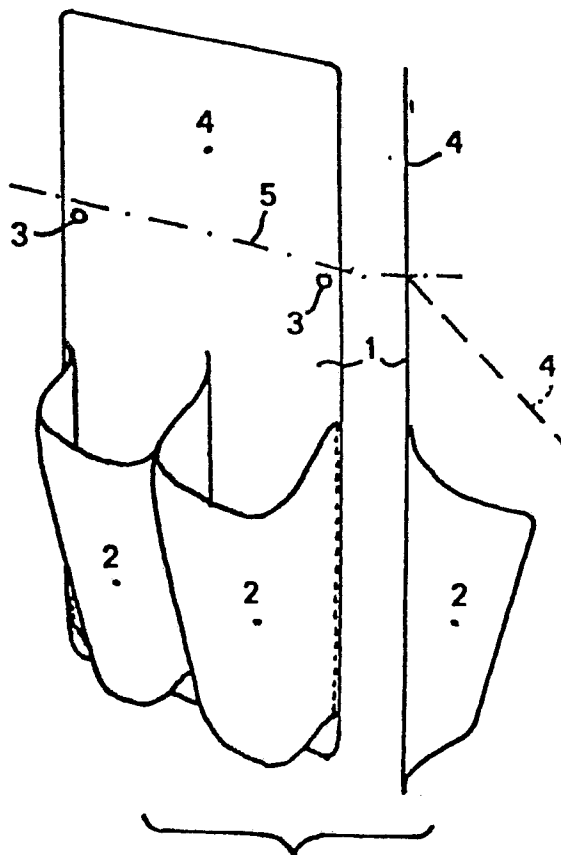


fig 1

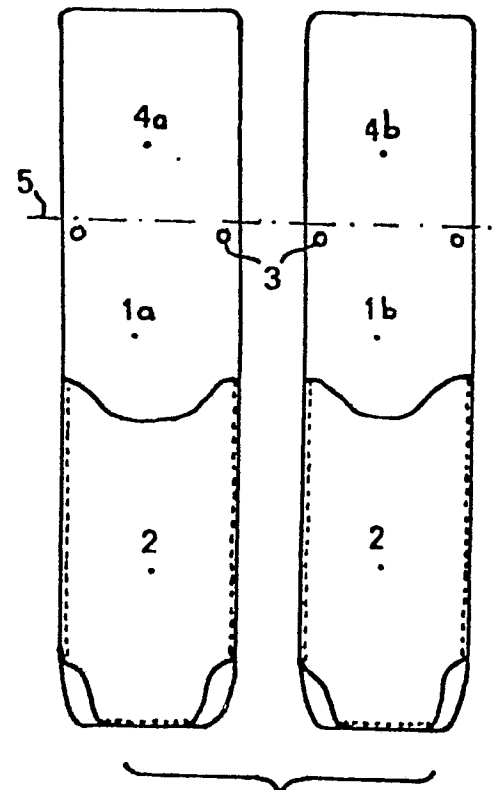


fig 2

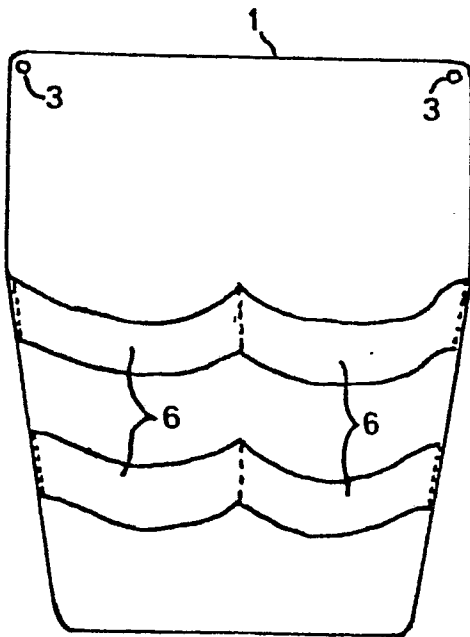


fig 3

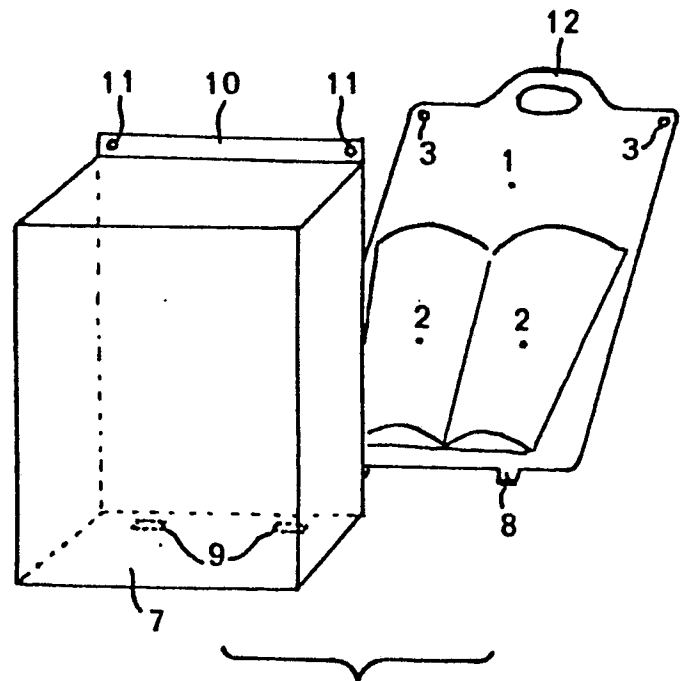
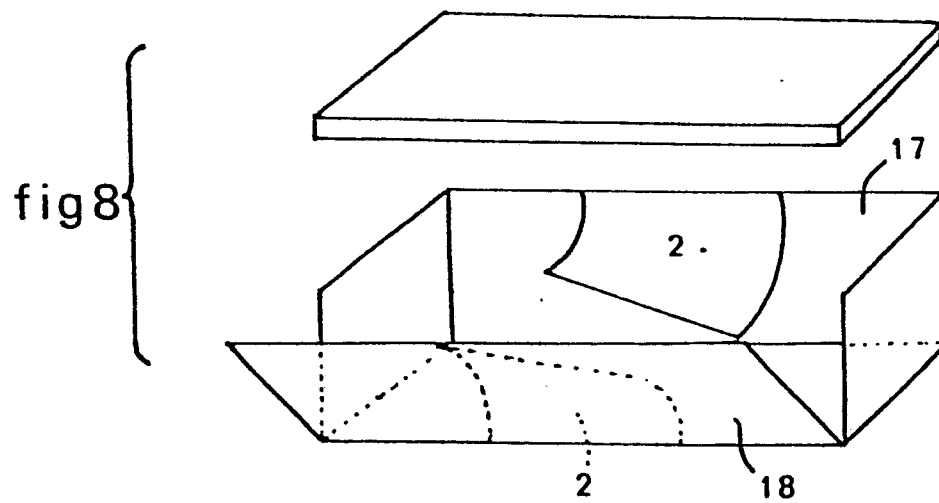
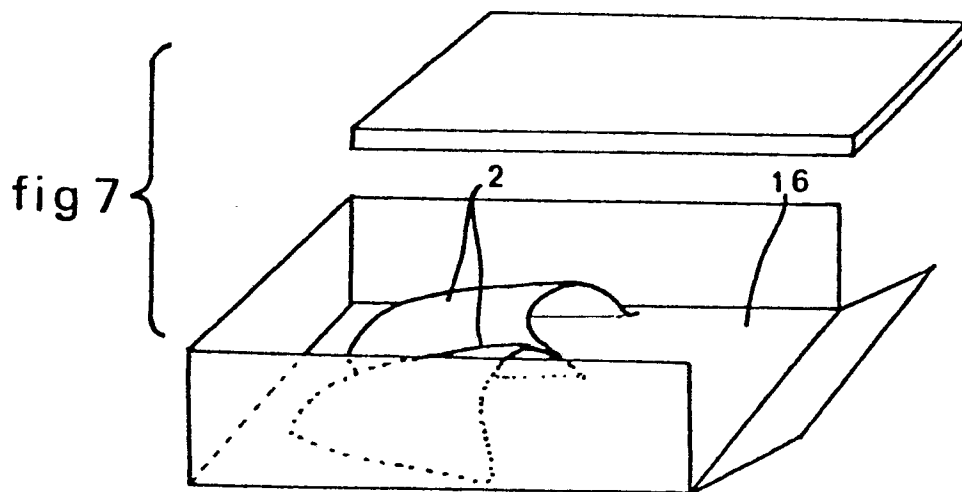
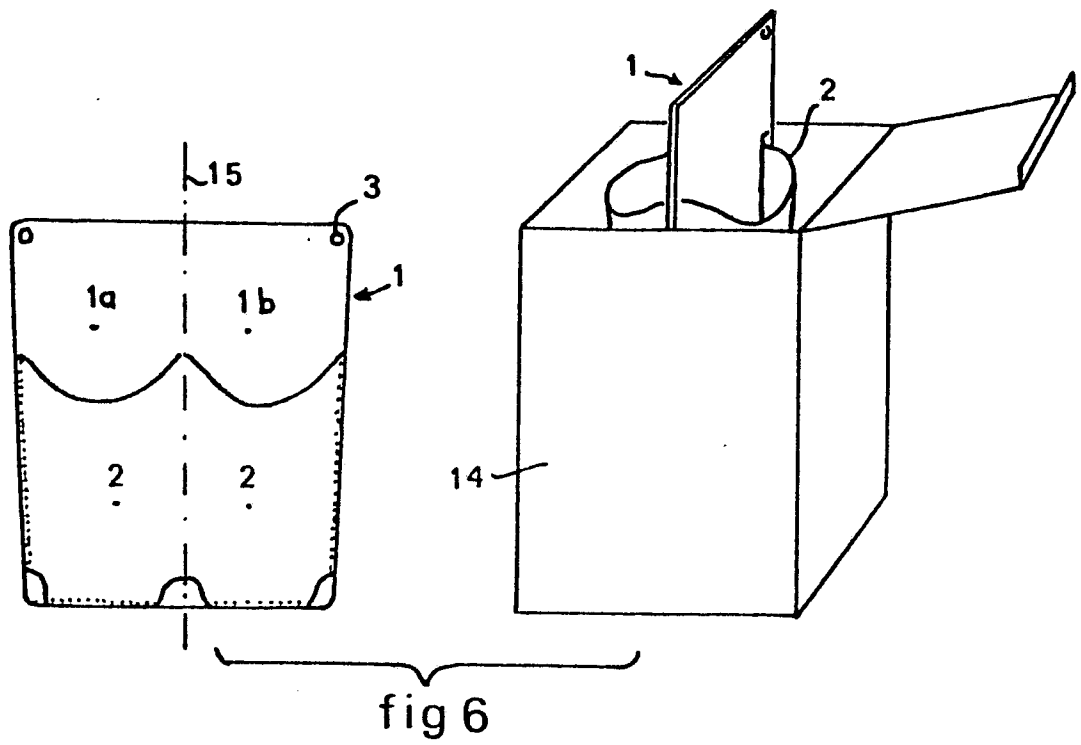


fig 4



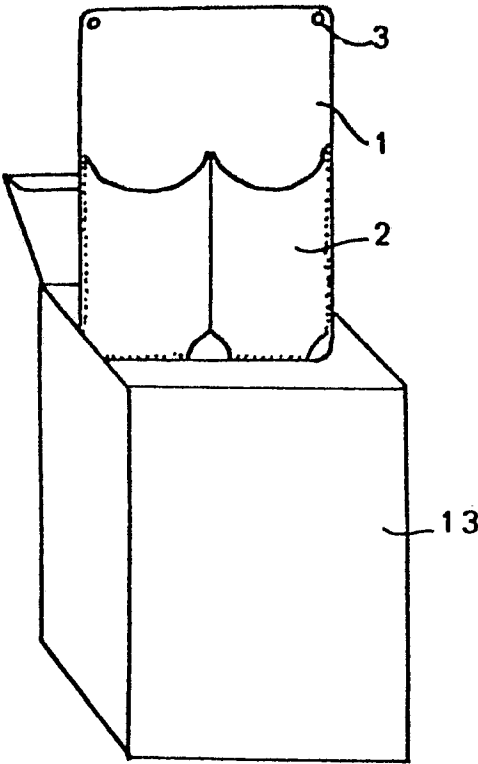


fig 5

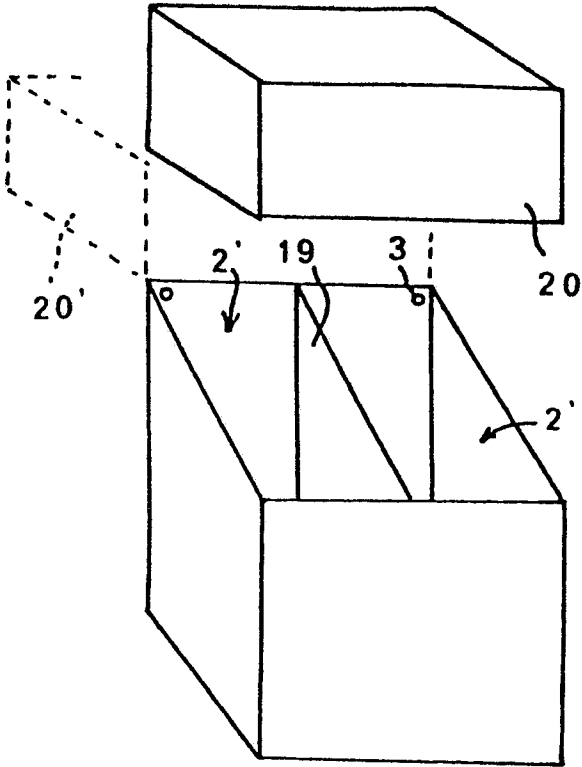


fig 9

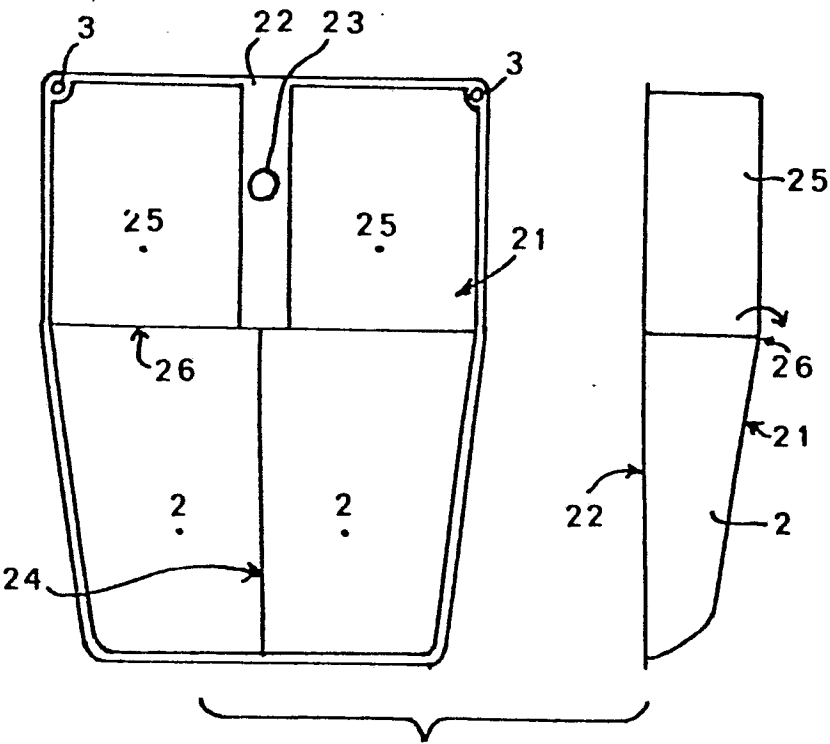
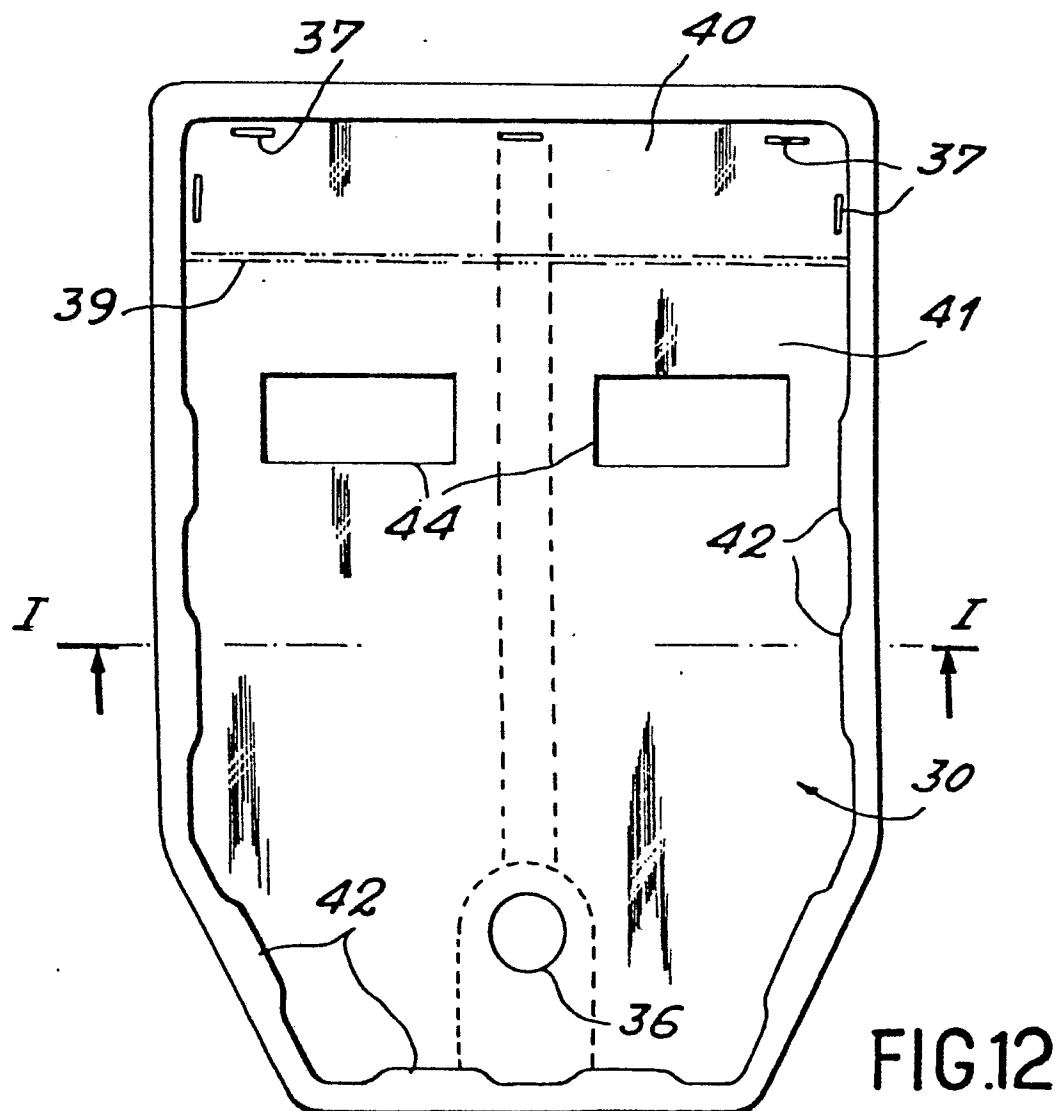
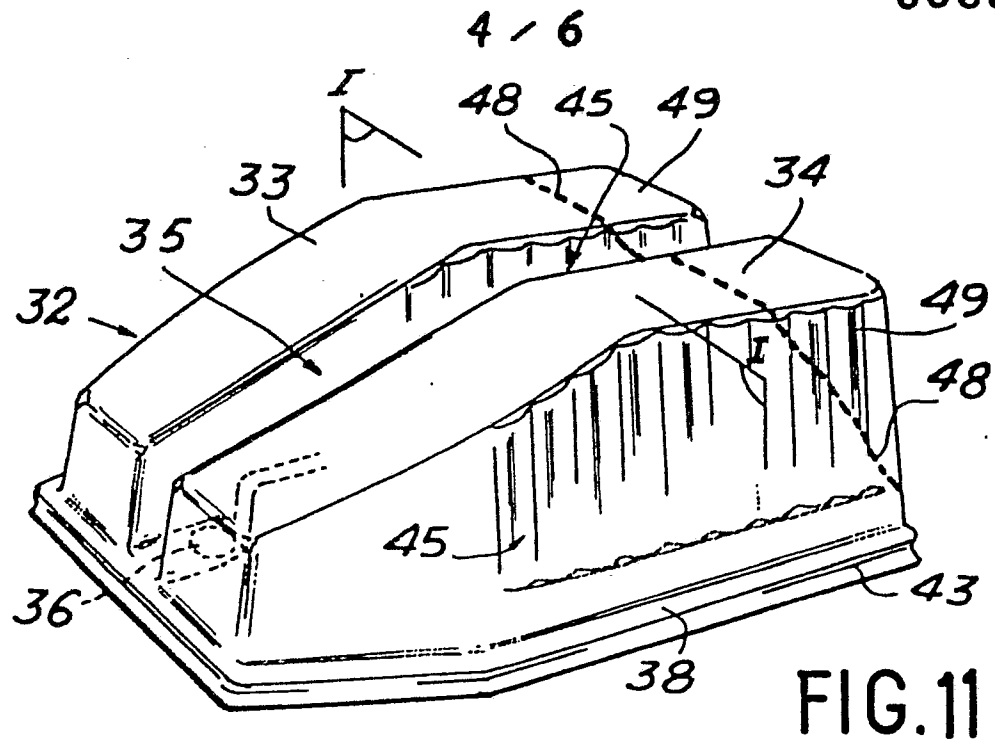


fig 10



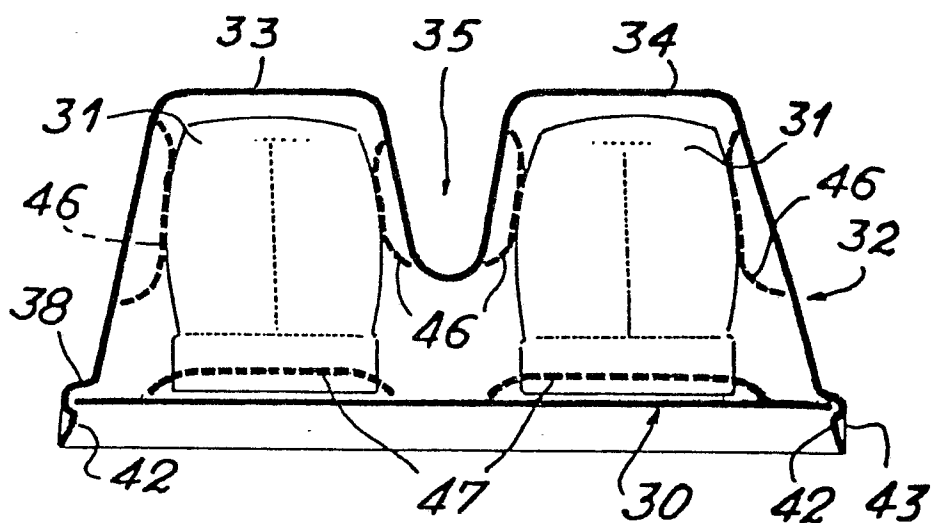


FIG. 13

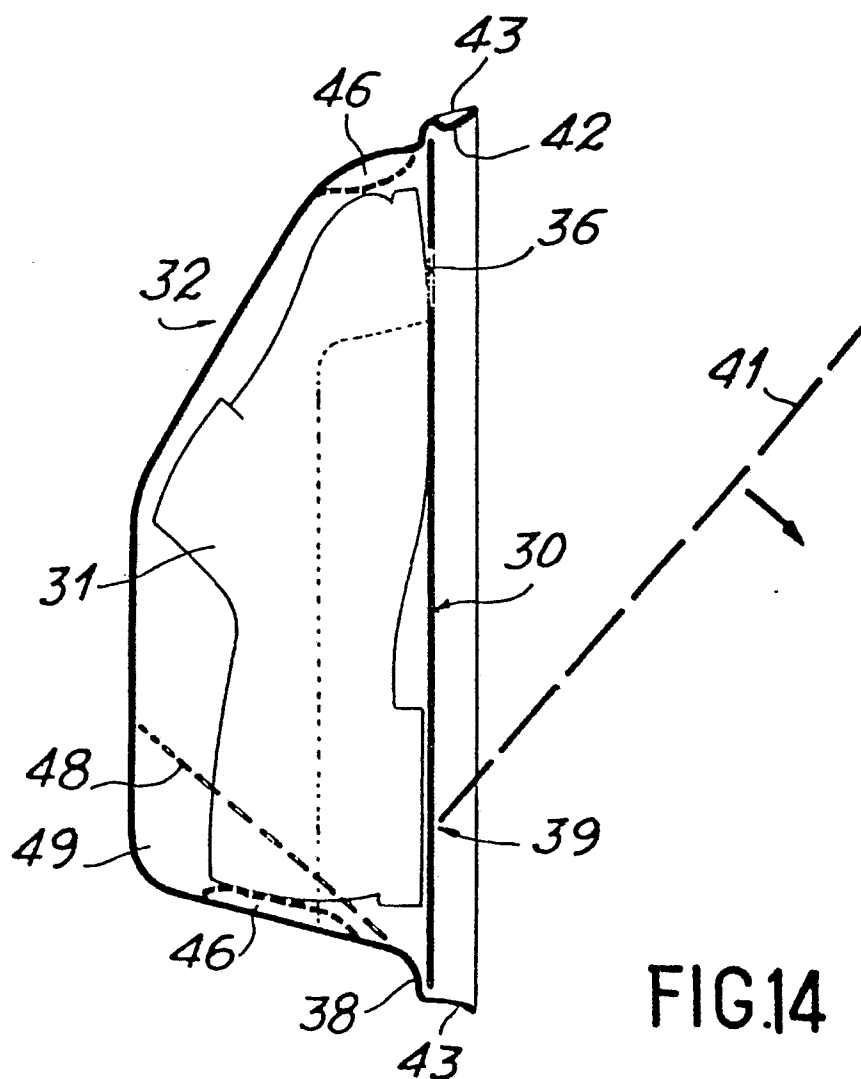


FIG. 14

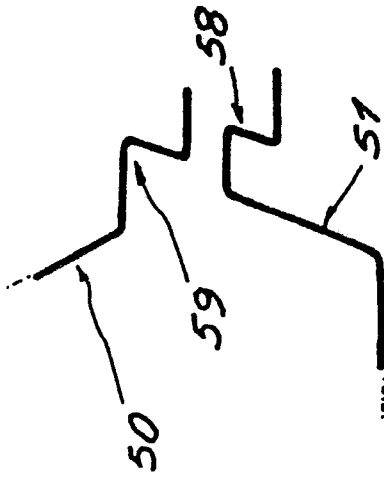


FIG. 16

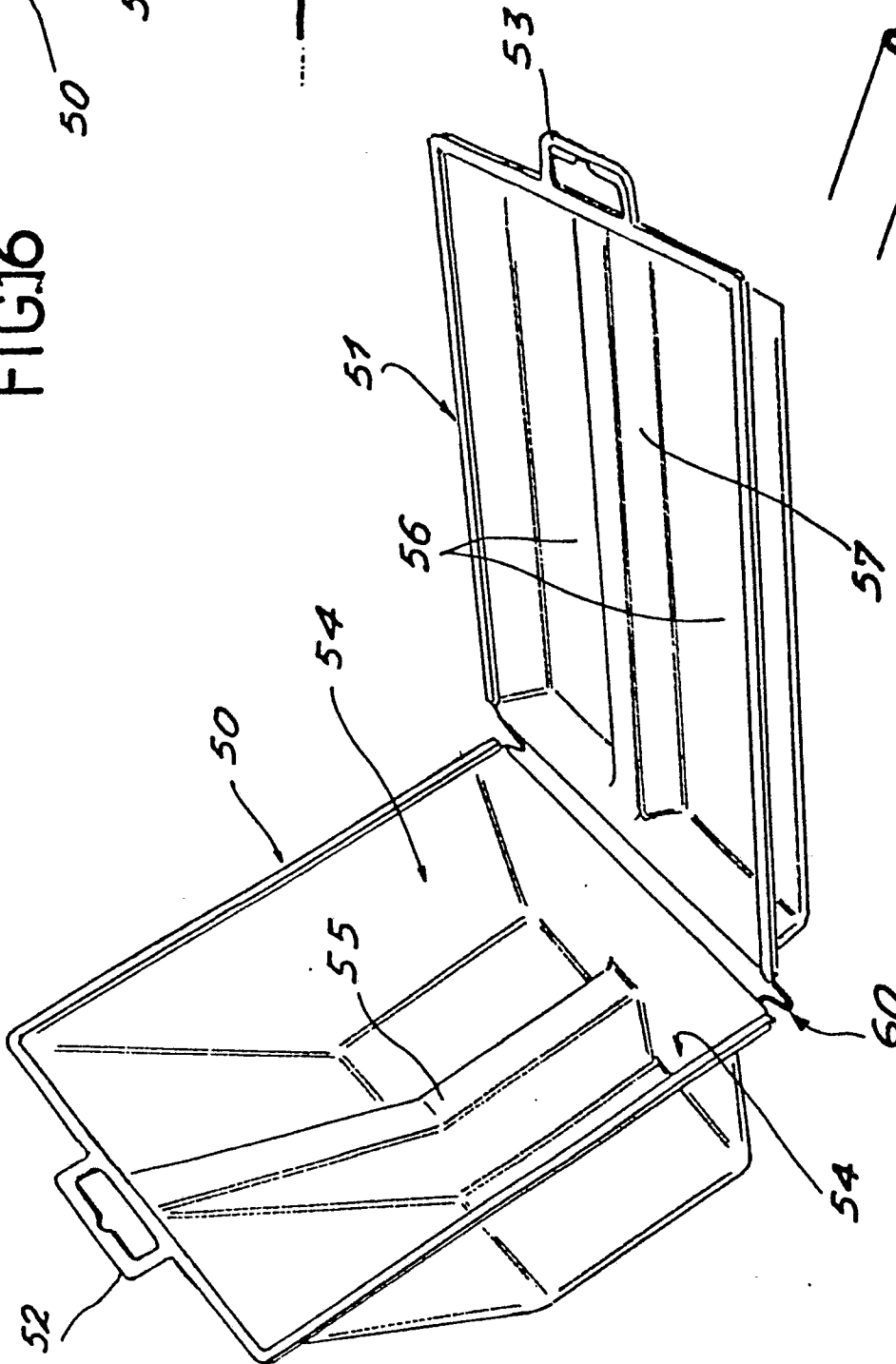


FIG. 15

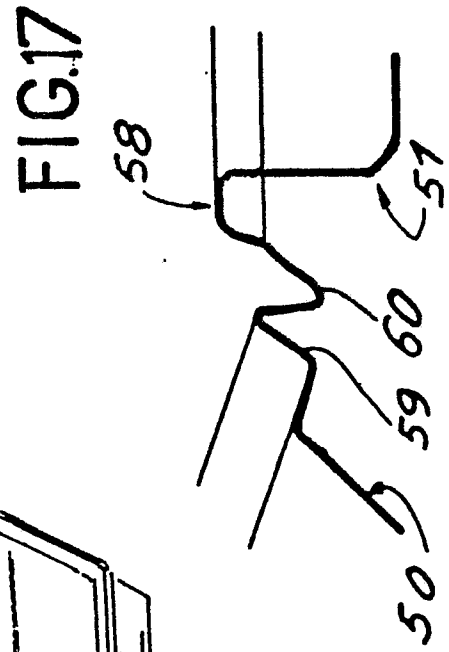


FIG. 17

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>US - A - 3 369 660 (HARTMAN)</u> * En entier * --	1,6,7,12	B 65 D 85/18
	<u>US - A - 2 780 260 (WATSON)</u> * En entier * --	1,2,5	
	<u>GB - A - 336 215 (SCHAEFFER)</u> * En entier * --	1,2	
	<u>US - A - 2 359 372 (LEADER)</u> * En entier * --	1,2	B 65 D A 47 J A 47 F A 47 B
	<u>NL - A - 70 15642 (NV NEDERLAND-SCHE SCHOEN- EN LEDERFABRIEKEN BATA BEST)</u> * Page 2, lignes 17-26; page 4, lignes 10-27; figure 1,2 * --	1,13-17,20	
	<u>GB - A - 1 081 502 (HOFLIGER & KARG)</u> * En entier * --	13-18,23	
	<u>DE - A - 2 557 540 (SCHNEIDER)</u> * Page 10, lignes 6-25; page 11, lignes 1-3; figures 1a, 1b, 2 * --	19,20	
	.	.	
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	15-07-1981	BAERT	

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
A	<u>US - A - 3 437 199</u> (JACOBSON) * Colonne 2, lignes 10-21; fi- gures 1-6 * --	25	
	<u>US - A - 3 397 771</u> (FOGLE) ----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)